

PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. DEFINIR LES BESOINS EN FORMATION DE VOTRE ENTREPRISE
2. INSCRIPTION : SELECTIONNER LES DATES ET LIEUX QUI VOUS CONVIENNENT
3. REMPLIR UN BULLETIN D'INSCRIPTION ET L'ENVOYER

PAR COURRIER :

ANPER – 50 rue Rouget de Lisle – 92158 SURESNES CEDEX

PAR MAIL :

formationcontinue@anper.info

CONTACT : 01 41 44 82 66 / 01 41 44 82 67

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PRISE EN CHARGE

STAGIAIRE NON SALARIE	STAGIAIRE SALARIE inscrit par l'école de conduite (entreprise de moins de 50 salariés cotisant à l'ANFA	STAGIAIRE SALARIE entreprise de plus de 50 salariés (autre OPCA)	AUTRE CATEGORIE DE STAGIAIRE (demandeur d'emploi, inscription à titre individuel)
Dispositif compétences emplois			
<p>Règlement à joindre au bulletin d'inscription :</p> <p>☛ 100 % du coût pédagogique.</p> <p>Faire votre demande de prise en charge auprès de votre Point Accueil AGEFICE obligatoirement avant le début de la formation.</p> <p>L'ANPER vous adressera une convention de formation et le programme de formation avant le début de la formation.</p>	<p>Pas de règlement du coût pédagogique à joindre à l'inscription :</p> <p>☛ 100 % du coût pédagogique (dans la limite de 65 € HT /heure) pris en charge par l'ANFA.</p> <p>Deux volets aux choix (voir l'annexe bulletin d'inscription) :</p> <p>Employabilité : Prise en charge des coûts pédagogiques de l'action de formation à hauteur de 100% dans la limite de 65€ HT/heure de formation.</p> <p>Maintien dans l'emploi : Prise en charge des coûts pédagogiques de l'action de formation à hauteur de 100% dans la limite de 65€ HT/heure de formation + Remboursement de la rémunération à hauteur de 13€HT par heure de formation suivie et sous réserve de l'engagement de non licenciement pour motif économique dans les 6 mois suivants la formation.</p> <p>Pièces à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription avant le début de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annexe du bulletin d'inscription. - Copie du bulletin de paie (<i>moins de 3 mois</i>). <p>L'ANPER se chargera de procéder à la demande de prise en charge pour vos salariés auprès de l'ANFA.</p> <p>L'ANFA vous adressera un courrier concernant le remboursement de la rémunération (volet maintien dans l'emploi) après la formation.</p>	<p>Règlement à joindre au bulletin d'inscription :</p> <p>☛ 100 % du coût pédagogique.</p> <p>Faire une demande de prise en charge auprès de votre organisme collecteur (AGEFOS-PME, ANFA, autres...) avant le début de la formation</p> <p>L'ANPER vous adressera une convention de formation et le programme de la formation.</p>	<p>Demandeur d'emploi :</p> <p>POLE EMPLOI : Contacter votre conseiller</p> <p>Autres possibilités de prise en charge des salariés :</p> <p>FONGECIF : Contacter le FONGECIF de votre région www.moncepmonfongecif.fr</p> <p>CPF (Compte Personnel de Formation) www.moncompteformation.gouv.fr</p> <p>Le compte personnel de formation (CPF) vous permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle (heures CPF).</p> <p>L'ANPER vous adressera un devis et le programme de formation.</p>

- Frais d'organisation et de gestion (Non-adhérent ANPER) : 30,00 H.T. (Quel que soit le nombre de stagiaires inscrits)

📄 [Télécharger le Bulletin d'inscription](#)

📄 [Télécharger l'Annexe bulletin d'inscription / courrier d'information dispositif compétences emplois](#)



**AGEFICE (Association de Gestion et
du Financement de la formation des Chefs
d'Entreprise)**

communication-agefice.fr



**ANFA (Association Nationale pour
la Formation Automobile)**
41-49, rue de la Garenne
92315 Sèvres Cedex
Tél.: 01 41 14 16 18
anfa-auto.fr



**FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de
Formation des Professionnels Libéraux)**
104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
Tél : 01 55 80 50 00
ww.fifpl.fr